



## Soutien aux opérations de défense des forêts contre l'incendie

### Résumé

Ce dispositif apporte une aide le financement de travaux, l'acquisition de matériels ou la mise en œuvre d'actions de prévention pour protéger le patrimoine forestier contre les risques d'incendie en forêt.

### Description

#### Objectifs du type d'opération :

L'objectif de ce dispositif est de protéger le patrimoine forestier contre les incendies.

#### Types de projets soutenus :

Les projets soutenus peuvent comporter les opérations suivantes :

- les coûts d'études d'opportunité écologique et paysagère préalables,
- les travaux de type :
  - création ou mise au norme des équipements de prévention
  - création de coupures de combustibles non éligibles aux aides agricoles
  - opérations de sylviculture préventive, dont élagage et éclaircie

- les frais d'accomplissement des formalités administratives destinées à la pérennité juridique des équipements de prévention (servitudes de passage et d'aménagement, déclaration d'utilité publique, d'intérêt général ou d'urgence).

#### Bénéficiaires potentiels :

- Propriétaires fonciers privés ou leurs groupements
- Collectivités territoriales ou leurs groupements
- L'Office National des Forêts (ONF) pour les forêts domaniales
- Personnes morales de droit public ou associations syndicales et leurs unions ne détenant pas de droit de propriété sur les immeubles en cause mais autorisées à intervenir sur les parcelles concernées dans l'intérêt général

### Critères de sélection des projets :

Un processus d'appel à candidatures est mis en œuvre sur la période 2015-2020. Celui-ci vise à sélectionner les dossiers pouvant bénéficier d'une aide.

L'analyse des dossiers s'appuie sur la mise en place d'un système de cotation par points. Seuls les dossiers ayant une note minimale préalablement déterminée par le comité de sélection (Commission Régionale de la Forêt et du Bois - CRFB) pourront être sélectionnés.

Les dossiers sont notés en vertu de trois thématiques de critères :

- portage et dynamique territoriale ;
- sensibilité au risque incendie ;
- prise en compte de l'environnement.

### Modalités financières :

Les modalités financières de ce type d'opération sont précisées dans les documents relatifs à l'appel à projets en cours.

### Modalités de candidature :

Plusieurs appels à projets sont mis en œuvre sur la période 2015-2020 (documents à télécharger sur europe.bzh). Les dossiers sont à envoyer aux services des **Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM)**.

### Contacts :

- DDTM des Côtes d'Armor : 02.96.62.47.34
- DDTM du Finistère : 02.98.76.59.62
- DDTM du Morbihan: 02.97.68.21.92
- DDTM ou DRAAF Bretagne pour l'Ille-et-Vilaine : 02.99.28.21.48

### Nomenclature PDRB

Besoin stratégique 3	Agronomie et biodiversité des sols et des milieux
Mesure 8	Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts
Sous mesure 8.3	Aide à la prévention des dommages causés aux forêts par des incendies de forêts, des catastrophes naturelles et des événements catastrophiques
Type d'opération 831	Soutien aux opérations de défense des forêts contre l'incendie